



Tunisie :

Eclairages de la STEG concernant les sociétés d'énergie solaire

Par : [Di avec TAP](#) | 14 avr 2014 | 19 h 26 min

La Société Tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG) a tenu à préciser, lundi, dans un communiqué, « qu'elle n'a, en aucun cas, contribué à l'accélération de la faillite des sociétés opérant dans le secteur de l'énergie photovoltaïque, mais au contraire, elle les a soutenues ».

Cette précision intervient suite aux déclarations du président de la CSNER (Chambre syndicale nationale des énergies renouvelables), Taher Achour, concernant une menace de faillite des sociétés opérant dans le photovoltaïque.

Achour avait déclaré samedi, lors d'une conférence de presse, que « les sociétés opérant dans le secteur de l'énergie photovoltaïque en Tunisie, agonisent en dépit de la hausse de la demande et de la disponibilité de nouveaux équipements et techniques ».

D'après la STEG, ces déclarations sont « contradictoires et « manquent de précision » et le nombre des sociétés opérant de le secteur de l'énergie solaire évoqué par M. Achour est « gonflé ».

« Le marché local ne peut supporter l'activité de 140 sociétés et la STEG ne traite qu'avec environ 60 entreprises », a noté la société.

Elle a aussi précisé qu'elle a versé, au cours du premier trimestre 2014, des crédits dont le montant est estimé à 2,5 millions de dinars (MD) au profit des sociétés opérant dans le secteur de l'énergie photovoltaïque, et qu'une deuxième enveloppe de 1,8 MD sera, bientôt, mise à leur disposition.

Depuis 2010, jusqu'à ce jour, la STEG a déboursé un montant de crédits, dont le montant dépasse 18 millions de dinars au profit des sociétés opérant dans le secteur.

La STEG devait ensuite préciser que le programme des toits solaires a permis de créer de nombreuses opportunités d'emplois et une grande dynamique dans le secteur de l'énergie solaire à travers la mise en place d'un tissu de sociétés de services actives, notamment, dans l'activité des installations solaires.

« Sans l'intervention de la STEG et son rôle d'intermédiaire entre le citoyen, les sociétés et les banques, les sociétés spécialisées dans l'installation des toits solaires auraient été condamnées à l'arrêt dès les premiers mois de la révolution », lit-on dans le même communiqué.